

Décision n° 34 portant modification de la DP n°130 du 12 décembre 2024 relative à l'acceptation d'une offre de modernisation de l'ascenseur du centre aqua et de son système de commande

Le Président de la communauté d'agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts de Tulle agglo,

Vu le budget principal,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 portant délégation d'attributions au président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et les règlements des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés dans la limite de 40 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision n°130 du 12 décembre 2024 portant acceptation d'une offre de modernisation de l'ascenseur du centre aqua et de son système de commande,

Considérant que l'étude du besoin fait finalement apparaître la nécessité de modifier l'offre initiale,

Vu la nouvelle offre de la société KONÉ,

DÉCIDE

- 1°) D'accepter la nouvelle offre de la société KONÉ domiciliée TSA 85000 92600 ASNIERES CEDEX, d'un montant de 23 750.00 € HT soit 28 500.00 € TTC portant sur la modernisation de l'ascenseur su centre aqua et de son système de commande ;
- 2°) La présente décision annule et remplace la décision n°130 du 12 décembre 2024 du même objet ;
- 3°) La dépense en résultant sera imputée sur les crédits du budget principal chapitre 23.

Fait à Tulle, le 27 février 2025

Le Président,

Michel BREUILH

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en Préfecture et de la publication sur le site internet de Tulle agalo

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, via une requête envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr